



Communiqué de presse

Montreuil, le 22/10/2021

AIDE A DOMICILE : Encore des cadeaux pour le secteur lucratif !

Après les annonces du premier Ministre sur la création d'un tarif « plancher » national fixé à 22 euros, c'est au tour de l'assemblée nationale de travailler sur cette proposition portée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022.

Pour les salarié(e)s du secteur lucratif dont l'ensemble des minimas conventionnels sont actuellement en dessous du SMIC, les attentes sont aussi fortes que les doutes sur la volonté des employeurs de répercuter cette mesure sur les salaires.

Comment imaginer qu'une telle manne financière soit accordée sans garantir son fléchage garantissant une revalorisation des salaires ?

Comment tolérer une fois de plus que l'argent public soit distribué sans conditions ?

Tous les amendements déposés par différents groupes parlementaires visant à encadrer cette mesure ont été rejetés par la majorité qui avait pourtant la possibilité de s'assurer de la destination des aides publiques.

Pour la CGT, l'attitude du gouvernement et de la majorité parlementaire démontre bien une nouvelle fois l'absence de volonté politique pour améliorer la prise en charge de la perte d'autonomie et le statut des aides à domicile.